

Cette circulaire publiée le 22 juin et portant sur la mise en œuvre des mesures du CIEC en matière de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative est d'abord l'occasion d'annoncer la mobilisation de moyens supplémentaires, un abondement de 10,18 millions d'euros étant d'ores et déjà prévu pour 2015.

## « Vivre ensemble » et valeurs de la République : les mesures du CIEC en action

Le ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports précise ici ses axes prioritaires :

- Le renforcement de la chaîne éducative au travers d'une plus grande coopération des différents acteurs éducatifs et du développement du travail en réseaux ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des jeunes aux usages et aux risques des réseaux sociaux en rendant l'utilisation du net plus citoyen ;
- La lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- La construction de parcours citoyens par des actions tendant à favoriser l'engagement des jeunes.

Les actions spécifiques qui seront soutenues et dont le détail est présenté dans la circulaire sont les suivantes :

- La création de fabriques d'initiatives citoyennes ;
- Le renforcement des capacités des associations d'éducation populaire et de jeunesse, dans les quartiers de la politique de la Ville et les territoires fragiles ;
- Une offre de loisirs éducatifs renouvelée pour les adolescents ;
- Le renforcement de la cohérence de la chaîne éducative.

Dans le détail de ces actions reviennent de façon récurrente les impératifs de participation, de co-construction, de coordination d'acteurs ou encore d'articulation avec les actions déjà existantes.

La volonté finale est de créer des « lieux ressources » à même d'incarner ces mesures et valeurs (Fabriques d'initiatives, pôles ressources...).

## Le « New Deal » avec les associations

Cette circulaire est également l'occasion de réaffirmer le rôle prégnant des associations, particulièrement d'éducation populaire et de jeunesse, dans la transmission des valeurs et la mise en œuvre des mesures du CIEC. Le ministère affiche ici sa volonté de mettre en place un « New Deal » avec les associations.

Ce « New Deal » passe notamment par l'assurance de moyens supplémentaires, qu'il s'agisse de crédits ou de postes FONJEP.

Ces mesures pour les associations sont à mettre en parallèle avec les [premières annonces relevant](#)

[de la « simplification de la vie associative »](#). [1]

### **A lire sur le même sujet :**

[Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté : synthèse des décisions](#) [2]

Type d'actualites: [Information générale](#) [3]

Dates: Mercredi 29 juillet 2015 - 02:00

Fichiers joints:  [circulaire\\_ciec.pdf](#) [4]

Thématiques: [Participation citoyenne](#) [5]

[Education](#) [6]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [7]

Publié le 29 juillet 2015

**URL de la source (modifié le 29/07/2015 - 14:22):** <https://www.irev.fr/actualites-0/jeunesse-education-populaire-vie-associative-mise-en-oeuvre-des-mesures-du-ciec>

### **Liens**

[1] <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2015-07-22/simplification-du-regime-des-associations-et-des-fondations>

[2] <https://www.irev.fr/actualit%C3%A9/comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-pour-l%C3%A9galit%C3%A9-citoyennet%C3%A9-synth%C3%A8se-d%C3%A9cisions>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[4] [https://www.irev.fr/sites/default/files/circulaire\\_ciec.pdf](https://www.irev.fr/sites/default/files/circulaire_ciec.pdf)

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3675>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>